

# Le petit journal de la CFTC MAE

N°50 - octobre 2024



**PSC**

***Pensez à gérer les échéances d'octobre !***

***Selon les cas, vous avez jusqu'au 31 octobre au plus tard pour demander la résiliation de votre mutuelle actuelle. La société MERCER vous invite à faire votre adhésion en ligne ou votre demande de dispense. Le site internet MERCER comporte des exemples de résiliation si besoin.***

**Pour en savoir plus : FAQ** <https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/foire-aux-questions-sur-le-nouveau-regime-de-protection-sociale-complementaire-a25053.html>

## **EDITO**

**Un nouveau Ministre de la Fonction Publique ou la simplification quoi qu'il en coûte**

M. Guillaume Kasbarian vient d'être nommé ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique. Le périmètre reste le même, mais le titre mentionne désormais la « **simplification** » dont le nouveau ministre fait l'une de ses priorités. C'est ainsi qu'il a déclaré, le 23 septembre lors de sa prise de fonctions : "*nous devons libérer les Français du poids des démarches administratives et débureaucratiser à tous les étages*", sans préciser pour autant s'il allait poursuivre la réforme de la fonction publique préparée par son prédécesseur.

Une simplification qui était également mise à l'honneur par le Premier ministre, Michel Barnier, lors de sa déclaration de politique générale (DPG) ce mardi 1er octobre.

**Faut-il y voir une nouvelle transformation prochaine de la fonction publique ?**

Sûrement, et elle semble déjà bien entamée, notamment en département. L'avenir des DDI est plutôt sombre, avec une intégration aux services préfectoraux qui a déjà commencée par la création des SGCD (Secrétariats Généraux Communs Départementaux) et la déconcentration de nombre d'actes de ressources humaines.

N'avons nous pas vu, fin juillet, juste avant les JO, le ministre de l'Intérieur s'adresser par mail à tous les agents des DDI en signant « votre ministre » et la même semaine, un message du ministre en charge de l'agriculture envoyé à tous les agents MASAF sauf ceux en poste en DDI !!

Acte manqué ou confirmation du devenir des agents ??

Cette orientation est bien confirmée par Michel Barnier qui a déclaré que le gouvernement compte « fusionner des services publics » et « sans doute ne pas remplacer tous les fonctionnaires » lors de son interview sur le plateau de « l'évènement » de France 2 le 3 octobre. Avec 41 ministres et secrétaires d'Etat, le gouvernement ne donne en tous cas pas l'exemple.

Si le nombre de fonctionnaires diminue, les missions, elles, restent les mêmes. Cela signifie-t-il le recours massif aux contractuels ?

**La « débureaucratization » et les agents publics dans tout ça ?**

"Débureaucratiser à tous les étages", une entrée en matière assez provocante de la part du nouveau ministre, qui suscite de l'inquiétude. Est-ce une manière de dissocier voire d'opposer, une fois encore, les agents publics et les usagers ?

Ce premier octobre, Michel Barnier a également remis sur la table le sujet du pouvoir de dérogation aux normes des préfets, qui est amené à monter en puissance. L'égalité de traitement sur le territoire national n'a-t-elle plus cours dans un Etat de droit désacralisé ?

La CFTC restera vigilante sur les prochaines orientations prises sur le devenir des agents publics et la suite donnée au projet de réforme esquissé avant le changement de gouvernement.

## Protection fonctionnelle : parution de guides pratiques

La protection fonctionnelle est la protection due par l'administration à ses agents en raison de leurs fonctions. En tant qu'agent public, si vous êtes victime d'une agression ou si vous êtes poursuivi en justice en raison de votre activité professionnelle, l'administration doit vous protéger.

Une [fiche pratique du MASAF](#) vient de paraître en septembre 2024 pour répondre à toutes vos questions : Comment faire la demande ? A qui ? Dans quels cas ? A quelle assistance ai-je droit ?...

Un [guide pratique de la protection fonctionnelle](#) des agents publics de la DGAFP est également paru en mars 2024.

## A lire : Le rapport de la Cour des comptes écorche la DINUM<sup>1</sup>

Pour la Cour des comptes, la légitimité de la Dinum "reste à consolider". Sources : <https://www.solutions-numeriques.com/transformation-numerique-de-letat-pour-la-cour-des-comptes-la-legitimite-de-la-dinum-reste-a-consolider/>

Le rapport de la cour des comptes publié le 10 juillet 2024 n'épargne pas la DINUM !

13 recommandations sont faites par la Cour notamment : renforcer sa place, organisation à améliorer, un meilleur suivi est à réaliser, éviter l'éparpillement, intégrer les opérateurs, assumer le rôle de censeur « savoir dire non » aux projets des ministères etc etc.

La recommandation n°13 nous intéresse également (Direction interministérielle du numérique) :

1 Le Pilotage De La Transformation Numérique De L'Etat Par La Direction Interministérielle Du Numérique - exercices 2019 -2023

Accompagner les ministères dans l'évaluation et la résorption de leurs dettes techniques.

Nous retrouvons aussi dans le rapport, bien des interrogations que nous nous faisons, comme celle ci : « *L'offre de produits est parfois peu lisible. À titre d'exemple, « Resana » et « Osmose » constituent deux services relativement similaires, proposant des plateformes collaboratives pour les agents publics. La coexistence de ces deux produits est liée au contexte de la crise sanitaire : la Dinum a ouvert, en urgence, plusieurs services pour fournir des outils permettant le travail à distance à l'ensemble des agents »*

OSMOSE va s'arrêter nous le savons, mais la Cour note que : « *Le déploiement plus large de « Resana » aux communautés animées dans le cadre d'« Osmose » risque également de se faire avec heurts et une baisse de qualité de service pour les agents. »*

Décidément l'avenir numérique n'est pas ensoleillé !

## INFO RÉGLEMENTAIRES et NOTES DE SERVICE

**Arrêté du 10 octobre 2024** modifiant l'arrêté du 27 juin 2013 relatif à la **prime de fonctions et de rendement** de certains personnels ASP FAM INAO ODEADOM (l'Agence de services et de paiement, de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, de l'Institut national de l'origine et de la qualité et de l'Office pour le développement de l'économie agricole d'outre-mer) .

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050350672>

**Note de service SG/SRH/SDCAR/2024-544 du 27/09/2024** qui a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du droit à l'information des agents publics en application de l'article L. 115-7 du code général de la fonction publique.

En application de l'article L. 115-7 du code général de la fonction publique, tout agent public, qu'il soit fonctionnaire ou contractuel, doit recevoir de son employeur communication des informations et règles essentielles relatives à l'exercice de ses fonctions.

### CSA Budgétaire du 10 octobre

Le directeur de cabinet, M. Philippe Gustin, a présenté aux organisations syndicales la proposition budgétaire 2025 du MASAF en l'absence de Mme la Ministre.

Les points à retenir :

- un budget 2025 de 6,8 Milliards € en autorisations d'engagement et 6,6 Milliards € en crédits de paiement (inférieur à celui de 2024),
- un maintien des effectifs en 2025, dans tous les domaines d'activité du ministère,
- la poursuite des actions engagées en 2024 en faveur de la planification écologique,
- une enveloppe exceptionnelle de 20 millions € consacrée notamment à la revalorisation de l'IFSE et à un dispositif de rémunération pour les remplacements en abattoirs.
- 17 millions € au titre de la participation du ministère à la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire santé (PSC),
- 1 million € au titre notamment de l'augmentation du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC).

L'Alliance du Trèfle a réagi à cette présentation dans une déclaration et a appelé l'attention du directeur de cabinet sur la sécurité des agents, les risques psycho-sociaux, l'absence de revalorisation de l'IFSE pourtant promise en 2024, les difficultés du secteur de la forêt, de l'enseignement agricole, les restrictions budgétaires de fonctionnement...

Plus d'info sur le site de l'Alliance du Trèfle :

<https://lesitedutrefle.wordpress.com/2024/10/10/csa-budgetaire-des-annonces-en-creux/>

## Formation spécialisée du CSA M du 15/10/2024

La formation spécialisée dite FS s'est tenue l'après midi dans un format toujours trop court pour aborder de nombreux sujets. Néanmoins quelques points sont à retenir parmi d'autres :

- la NS relative à l'**accompagnement au reclassement des agents déclarés inaptes** à l'exercice de leur fonction est en cours de rédaction et sera adressée aux membres du GT Handicap ainsi qu'aux OS pour derniers échanges ; la DGAFP travaille également sur un guide sur le sujet, très attendu ( présentation par le BASS de la structure de la note).

Cette NS sera pragmatique avec des fiches « réflexe » et un corps de texte court pour rappel des textes de base. On retiendra notamment un effort net sur l'accompagnement très important de l'agent par l'administration et par tous les acteurs dédiés (médecin , formation etc) vers la reconversion - l'agent sera mobilisé pleinement. Des moyens financiers sont confirmés.

- **Santé des femmes au travail!** Un GT est dédié à ce sujet le 28/11/2024 – un document nous a été présenté sur ce thème par Mme CHAPPERT de l' ANACT<sup>2</sup> et sur les questions à se poser concernant la prévention des risques et santé pour les femmes ; tout ceci est à relier bien entendu aussi au DUERP<sup>3</sup> ( cf circulaire du 11/06/2024 du ministère de la transformation et de la fonction publique) ;

Un jeu, avec des cartes et jetons, a également été présenté dont l'objectif est de sensibiliser aux **propos sexistes et aux violences sexuelles**. Cet outil pédagogique avait été demandé par les DDI en 2019.

rappels : <https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/le-dispositif-de-signalement-a23885.html>

Quelles sont les facteurs de risques ? Quels sont les postes les plus exposés ? Quelle organisation de travail est la plus propice au « laisser aller » verbal voire physique ? Voici les quelques questions posées.

Si les abattoirs restent des lieux très difficiles à vivre sur bien des plans pour les femmes, la l'alliance du trèfle représentée cette fois par la **CFTC** a indiqué que les centres de contrôles du type SIVEP PCF sont également des zones de tensions dans lesquelles les astreintes, le travail de nuit et un environnement souvent tendu, peuvent faciliter les dérapages et des comportements inacceptables.

- **Outre mer** Martinique, Mayotte et Nouvelle Calédonie : situation de crise

Un point a également été fait sur la situation de nos collègues d'outre mer ; la situation pour ces 3 territoires reste très compliquée - des dégâts importants sont signalés, les agents ne peuvent plus se rendre sur leur lieu de travail et le TT est donc obligatoire pour beaucoup – pour les enseignants les choses sont évidemment compliquées car le TT n'est pas possible.

L'alliance du trèfle s'est inquiétée de la situation dans ces territoires, situation qui dépasse largement le cadre du MASAF ; la sécurité des agents est elle assurée comme il se doit ? Les agents en Nouvelle Calédonie par exemple, vivent une situation de quasi guerre civile avec des difficultés d'approvisionnement !

L'administration a répondu que les sites sont sécurisés ; à Mayotte par exemple, des crédits sont débloqués, du gardiennage est réalisé etc. Des messages de soutien sont également

2 <https://www.anact.fr/> agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

3 Document unique d'évaluation des risques professionnels,

adressés aux services en Nouvelle Calédonie.

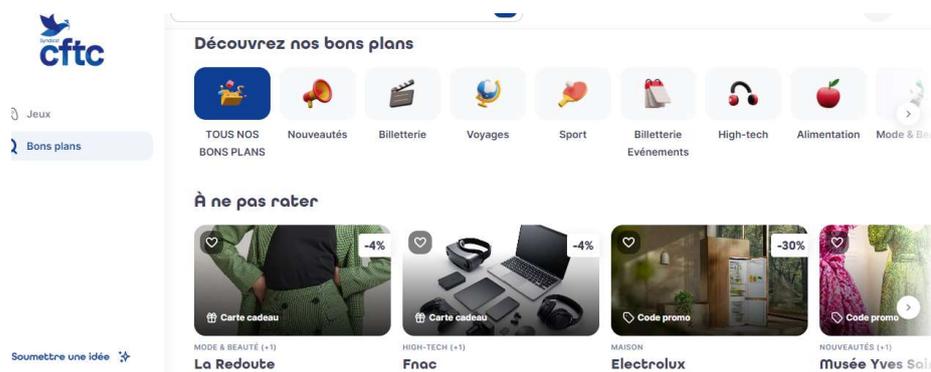
Des agents de Nouvelle Calédonie ont d'ailleurs demandé un rapatriement sous forme de mobilité.

Les plans de continuité d'activités sont ils actionnés ? Il semble que l'administration ne soit pas informée sur la Martinique notamment.

**N'oubliez pas les avantages proposés sur de nombreuses enseignes grâce à votre adhésion à la CFTC ! Parlez en autour de vous.**

**<https://www.cftc.fr>**

**pour les adhérents sur votre compte : <https://app.happypal.fr>**



L'équipe de la CFTC MAE

Pour des infos en direct, consultez notre site Internet :

<https://www.syndicatnationalcftcministereagricultureet etablissements.fr/>

